



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 26/02/13

Reçu en Préfecture le : 01/03/13
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 25 février 2013
D - 2013/69

Aujourd'hui 25 février 2013, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Alain DUPOUY, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Monsieur Nicolas BRUGERE, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,

Le groupe socialiste (Mr Respaud, Mr Rouveyre, Mme Diez, Mme Desaignes, Mr Perez, Mme Ajon) quitte la séance à 16h15

Excusés :

Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana marie TORRES, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Madame Constance MOLLAT

Cession à Domofrance d'un immeuble situé au 72 rue des Faures. Décision. Autorisation. Signature.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux est propriétaire d'un immeuble situé au 72 rue des Faures constitué de deux corps de bâtiment, d'une surface utile de 306 m² environ, à vocation d'habitation mais actuellement vacants du fait de leur état de vétusté. Une seule partie du rez-de-chaussée de l'immeuble est utilisée par le Centre d'Animation du quartier Saint-Michel qui y accueille des activités dédiées au public adolescent.

Dans le cadre de la restructuration du quartier et sur la base d'un cahier des charges de programmation établi par InCité, Domofrance projette de réaliser sur cette emprise cadastrée DO 256 pour partie, cinq logements locatifs et un local en rez-de-chaussée qui sera loué à la Ville afin d'y installer le Centre d'Animation du quartier Saint-Michel.

Cette opération s'insère également dans le cadre du projet de création d'un jardin partagé en cœur d'îlot actuellement inaccessible. En effet, la réunion de plusieurs fonds de parcelles notamment du 72 rue des Faures conservé par la Ville pour une superficie de 27 m², et du 26 rue des Menuts propriété d'InCité, permettra l'aménagement de ce jardin. L'accès au jardin se fera par le 26 rue des Menuts, une servitude de passage sera constituée au profit de la Ville à cet effet.

Cette cession est envisagée moyennant un prix de 279 300 euros HT conformément au rapport de France Domaine en date du 22 janvier 2013.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir :

Décider

- la cession à la SA d'HLM Domofrance, ou toute société qui pourrait s'y substituer, de l'immeuble situé au 72 rue des Faures cadastré DO 256 pour partie pour une superficie de 211 m² environ moyennant un prix de 279 300 euros hors taxe,
- l'ouverture au budget en cours de la recette correspondante.

Autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de cession et tous les documents afférents cette opération ainsi qu'à déposer toutes demandes d'autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de l'opération projetée.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 25 février 2013

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Hugues MARTIN

CABINET DE GEOMETRE-EXPERT

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

Commune :
Bordeaux

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : _____
Numéro d'ordre du registre de
constatation des droits : _____
Cachet du service d'origine :

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3)
a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : Août 2012 effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le _____ par M. _____ géomètre à _____
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la chemise 6463
A Bordeaux, le 10 Août 2012

Section : DO
Qualité du plan :
Echelle d'origine : 1/500
Echelle d'édition : 1/500
Date de l'édition : 14/08/2012
Support numérique :

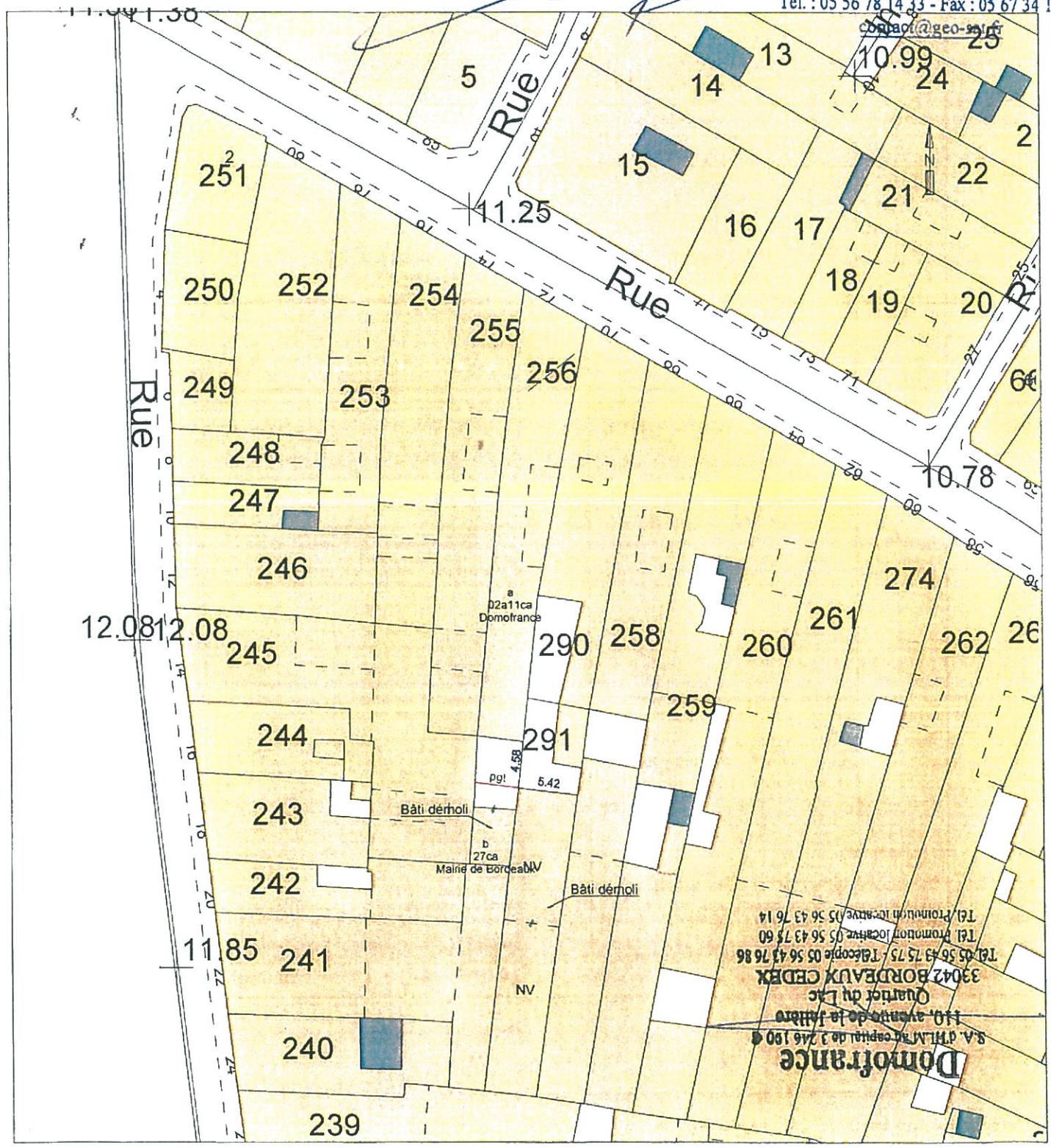
Document d'arpentage dressé
par M. Lionel RAFFIN
à : CANEJAN



4, Voie Romaine - Espace France
33610 CANEJAN

Tél. : 05 56 78 14 33 - Fax : 05 67 34 17 95

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan renouvelé par voie de mise à jour), dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualité de l'autorité compétente).



Domofrance
S.A. d'I.L.M. au capital de 3 246 190 €
110, avenue de la Liberté
Quartier du Lac
33042 BORDEAUX CEDEX
Tél. 05 56 43 75 75 / Télécopie 05 56 43 76 86
Tél. Promotion locale 05 56 43 78 60
Tél. Promotion locale 05 56 43 76 14